

**CAROLE DELGA PRÉSENTE LES MESURES
D'URGENCE DÉPLOYÉES, PROLONGÉES OU
RENFORCÉES PAR LA RÉGION**

Mercredi 4 novembre 2020



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Sommaire

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE	4
INTRODUCTION : POUR FAIRE FACE À UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT ET AUX MULTIPLES VISAGES, LA RÉGION OCCITANIE SE MOBILISE ET PRÉPARE L'AVENIR	5
I - CONFINEMENT : POUR PROTÉGER SES HABITANTS ET LEURS EMPLOIS, LA RÉGION OCCITANIE LANCE DE NOUVELLES MESURES	6
▲ La Région s'engage pour préserver la santé des habitants	6
▲ La Région aux côtés des plus fragiles et des soignants	8
II - DES SOLUTIONS POUR LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS : LA RÉGION RÉPOND À L'URGENCE ET ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION	9
▲ Commerce : la Région lance la plateforme #DansMaZone et accompagne les commerces vers la digitalisation	9
▲ Tourisme : la Région poursuit ses mesures d'urgence et accompagne la transformation de la filière vers un tourisme durable et toutes saisons	12
▲ Pour les entreprises culturelles, sportives et de l'évènementiel, la Région s'engage	13
▲ L'aéronautique, un secteur à sauvegarder en préparant l'avenir	14
▲ Un plan régional collectif pour relancer l'activité commerciale des entreprises viti-vinicoles d'Occitanie	15
▲ La Région aux côtés des acteurs associatifs régionaux	16
▲ Avec Occitanie Protect, la Région s'engage pour la relocalisation	17
III - SÉCURITÉ DES HABITANTS : LA RÉGION TOUJOURS PLUS VOLONTARISTE	20
▲ Prévenir les violences, le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation	20
▲ Protéger les lycéens et les usagers des transports régionaux	20
▲ Sensibiliser et transmettre les valeurs de la République	21

“ La méthode de la Région : écouter, rassembler, agir ”



Notre pays subit depuis plusieurs mois une crise sanitaire qui se transforme sous nos yeux en crise économique et sociale sans précédent et inquiète légitimement nos concitoyens. A cela s'ajoute un climat de peur avec plusieurs attentats terroristes dont le but premier est de diviser le pays et provoquer le chaos.

Face à cette situation à bien des égards inédite, il faut plus que jamais du sang-froid et de la responsabilité.

Il s'agit d'agir dans la clarté, d'être efficace pour instaurer l'indispensable confiance, en donnant du sens au combat collectif que nous menons face à cette crise protéiforme : c'est ce que nous faisons en Occitanie, en s'appuyant sur les forces vives de la société, notamment les citoyens.

La méthode de la Région : écouter, rassembler, agir. Comme au printemps dernier, j'estime que les solutions peuvent venir des territoires. Nous l'avons prouvé. A une vision souvent centralisée et verticale qui entraîne désarroi voire colère, nous opposons une vision pragmatique pour protéger les populations, soutenir l'emploi et venir en aide à celles et ceux qui sont frappés de plein fouet par la précarité, avec des mesures adaptées à la situation, justes et comprises par tous.

Oui, la Région est bien là, avec ses agents particulièrement mobilisés, ses élus, aux côtés des habitants et des territoires de l'Occitanie. Avec des actes et des choix budgétaires forts et assumés grâce à la bonne gestion de nos finances.

Nous allons adopter de nouveaux dispositifs, ajuster ceux du printemps dernier, poursuivre le dialogue avec tous les acteurs concernés afin d'être toujours plus agiles et justes dans nos politiques publiques.

Nous le savons, cette crise va durer et nous en avons tiré les premières leçons. Voilà pourquoi j'ai fixé un cap clair : entamer la transformation de notre économie dès aujourd'hui en accompagnant les filières économiques pour garantir l'emploi, demain, notamment pour nos jeunes.

A l'issue du premier confinement, un élan s'était créé, un désir de monde meilleur, plus juste, plus durable. Aujourd'hui, cet élan connaît un recul, effacé derrière des questions plus immédiates, plus individuelles. Mais j'ai la conviction qu'il faut dans le même temps élaborer des mesures d'urgences et commencer à construire ce nouveau modèle de société, inéluctable, auquel aspirent nos concitoyens et donc préparer nos entreprises non seulement à l'affronter mais à y participer.

Cela nécessite du volontarisme politique à chaque instant. La situation oblige à être à la hauteur des événements : nous le serons.

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

POUR FAIRE FACE À UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT ET AUX MULTIPLES VISAGES, LA RÉGION OCCITANIE SE MOBILISE ET PRÉPARE L'AVENIR

Aujourd'hui, la priorité est donnée à la protection de la santé de chacun. Avec près de 1,5 millions de cas confirmés en France, 46,6 millions dans le monde, l'épidémie circule très activement aujourd'hui. La Région Occitanie n'est pas épargnée avec plus de 3 300 cas confirmés supplémentaires par jour, pour un total actuellement de plus de 25 000 cas. Le nombre d'hospitalisations évolue également trop rapidement, avec 1 600 hospitalisations au 1^{er} novembre, dont plus de 320 en réanimation. Les décès liés au COVID s'accroissent, passant de 68 au mois de septembre à 349 en octobre, la barre des 1000 décès dans la région ayant été franchie depuis le début de l'épidémie.

La présidente de Région appelle donc à la plus grande vigilance et au respect de toutes les mesures de restrictions sanitaires, qu'il s'agisse du confinement, de l'adoption du télétravail, de la distanciation sociale, des gestes de protection ou encore du port du masque. A ce titre et pour garantir l'ouverture des établissements scolaires et le transport des enfants et des voyageurs liO, toutes les mesures de prévention possibles ont été prises. Ainsi les 230 000 lycéens ont été accueillis dans l'ensemble des établissements de la Région et le transport des 180 000 enfants a été assuré dans le respect des consignes sanitaires du ministère. La continuité pédagogique, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention de la santé des élèves, des enseignants et des agents régionaux sont les priorités de la Région Occitanie.

Cette situation appelle cependant une réflexion sur le système de santé français.

Le système de santé français doit se réorganiser : les propositions de la Région

Au cours du mois de septembre, des professionnels de santé, universitaires, directeurs d'hôpital et de centres de soin, ont publié une tribune dans Le Monde, pointant les dysfonctionnements du système de santé actuel et appelant à accentuer sa régionalisation afin d'assurer un meilleur accès aux soins.

Le constat est simple : en 2000, le système de santé français était le meilleur au monde selon l'OMS. Vingt ans plus tard, il se situe entre la 15^{ème} et la 20^{ème} place. Les enjeux d'organisation et de moyens qui doivent être alloués aux hôpitaux et établissements de soin, la désertification médicale en milieu rural et le déséquilibre territorial, le manque de concertation avec les groupements hospitaliers de territoire et la souffrance au travail pour les professionnels de santé, sont aujourd'hui mis en lumière par la crise sanitaire COVID-19. Les Agences Régionales de Santé (ARS) n'ont pas les moyens décisionnels et financiers de faire face à cette situation. Le centralisme du système de santé français, s'il reste nécessaire pour garantir son universalité, n'est plus adapté à une prise de décision rapide, agile, de proximité : la gestion des masques et des tests en a été une illustration. Il ne répond plus au chantier colossal de la réhabilitation du milieu hospitalier.

A l'image de la décentralisation de la gestion, de l'entretien et de la construction des lycées en 1982, la Région Occitanie propose, avec Régions de France, de faire évoluer la compétence régionale en incluant la gouvernance en matière d'aménagement sanitaire territorial. Il serait, en autres, confié aux Régions :

- L'élaboration d'un plan régional de santé, schéma directeur de l'aménagement sanitaire du territoire, avec une attention particulière sur l'articulation entre médecine de ville, hôpitaux de proximité et CHU ;
- La construction, l'entretien et l'équipement des CHU et des centres hospitaliers généraux, épicerie du maillage territorial de l'offre hospitalière ;
- La régulation de l'installation des personnels soignants (démographie médicale, zonage des professionnels libéraux / expérimentation du conventionnement différencié) ;
- La responsabilité de décider des ouvertures et des fermetures de filières de formations médicales et paramédicales, de fixer les quotas d'entrée dans ces formations en lien avec la recherche et les universités. Il est également demandé le transfert de l'immobilier des instituts de formation, souvent rattachés aux hôpitaux.

Seraient exclues les politiques médicosociales et sociales sous la responsabilité des Départements.

Il est également nécessaire de repenser l'organisation des ARS, par une co-présidence entre le préfet et le président de Région, associant également plus fortement les Départements et les Communes. Les ARS se concentreraient sur leurs missions de coordination et de régulation, laissant plus de responsabilités aux hôpitaux.

Côté financier, il est proposé de régionaliser l'Objectif National des dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), qui est le budget de la santé inscrit aujourd'hui dans la Loi de Finances. Une évaluation régionale des besoins, donnant lieu à un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens, permettrait une véritable régulation territoriale.

I - Confinement : Pour protéger ses habitants et leurs emplois, la Région Occitanie lance de nouvelles mesures

1. La Région s'engage pour protéger la santé des habitants

Assurer la distribution de masques pour tous : la Région élargit son soutien aux parents des élèves de 6 à 11 ans

Depuis le début de la crise sanitaire la Région s'est mobilisée pour fournir à ses habitants, personnels hospitaliers et professionnels du soin des secteurs publics et privés des masques ainsi que du matériel de protection pour faire face à l'urgence. Au total plus de 22 millions de masques ont ainsi été commandés depuis le mois de mars.

A la suite de l'annonce récente de l'obligation de port du masque étendue aux enfants dès l'âge de 6 ans, la Région Occitanie a choisi de soutenir les parents face au coût induit par cette nouvelle obligation en fournissant gratuitement des masques tissus aux élèves âgés de 6 à 11 ans, dans les cars scolaires, les Hôtels et Maisons de Région.

Un masque 100 % local labellisé « Origine France Garantie » : ce masque est issu de la filière Occitane développée par la Région Occitanie à travers son opérateur Occitanie Protect créé en mai dernier. Fabriqué et conçu en Ariège au sein des entreprises Sage Adient (Laroque d'Olmes) et Biotex (Lavalenet), ennobli par l'entreprise Ferrié dans le Tarn (Lescout), il est finalisé dans les ateliers de l'entreprise ariégeoise Tissages Cathares (Villeneuve-d'Olmes).

Mettre en place une politique de dépistage « sur-mesure » pour les personnes et territoires isolés

Dans un contexte marqué par l'accélération de l'épidémie, l'accès au dépistage et la communication rapide des résultats constituent un maillon essentiel dans la lutte contre la propagation du virus. Malheureusement, force est de constater que cet accès se trouve limité voire totalement inexistant pour les personnes précaires ou vivant dans des territoires isolés. C'est pourquoi la Région Occitanie a pris l'initiative de lancer une opération de tests mobiles en direction de ces populations. Mis en œuvre en partenariat avec La Croix Rouge française et l'Agence Régionale de Santé, ce dispositif propose des dépistages rapides aux populations éloignées des points de prélèvements existants dans les zones rurales ainsi qu'à celles éloignées des messages de prévention.

Une première opération test a déjà été réalisée à Laroque-d'Olmes, en Ariège, le 16 octobre dernier, qui a permis le dépistage d'une cinquantaine de personnes. Après ce test réussi et grâce aux équipes de la Croix Rouge mobilisées pour l'organisation et la réalisation des prélèvements, les prochaines opérations se dérouleront à partir de mi-novembre pour un déploiement progressif sur l'ensemble de l'Occitanie.



Accompagner la réouverture des lycées et l'accueil des lycéens

La présidente de Région, Carole Delga, a alerté le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, par courrier la semaine dernière, afin de faire évoluer le protocole sanitaire, pour rassurer la communauté éducative. De son côté, la Région, pour protéger les élèves et les agents régionaux, et permettre une rentrée scolaire la plus sereine possible, maintient le protocole sanitaire mis en place jusqu'ici et le renforce avec des mesures ciblées :

► **LA RÉGION RECRUTE** pour assurer la continuité de l'action régionale dans les lycées. Afin d'anticiper les absences potentielles liées au contexte sanitaire auxquelles pourraient faire face les lycées, un assouplissement des modalités de remplacements des agents régionaux a été mis en œuvre. Grâce au lancement d'un appel à candidature correspondant à 80 Equivalents Temps Plein (ETP), la Région pourra par ailleurs compter sur un vivier d'agents mobilisables en fonction des besoins exprimés par les lycées localement.

► **CAROLE DELGA DEMANDE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE METTRE EN PLACE, DÈS LA SEMAINE PROCHAINE, UNE JOURNÉE OU UNE DEMI-JOURNÉE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ÉVALUATION ET LA RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LES LYCÉES.** Parce que chaque établissement est unique et que ces premiers jours d'ouverture démontrent clairement que les règles sanitaires ne sont pas uniformément applicables d'un lycée à l'autre, il est impérieux de prendre le temps de l'étude, de l'analyse et de la réorganisation de l'accueil des élèves. Pour permettre aux responsables d'établissement, aux enseignants, aux représentants des lycéens, aux élus et agents régionaux de mener ce travail, essentiel à la protection sanitaire des élèves et du personnel, la fermeture de tous les établissements est impérative.

► **MISE EN ŒUVRE DE TESTS ANTIGÉNIQUES POUR LES ENSEIGNANTS, SURVEILLANTS ET AGENTS RÉGIONAUX DES LYCÉES,** en collaboration avec l'ARS et le Rectorat, afin de garantir la poursuite des cours dans les lycées et lutter contre le décrochage scolaire. Grâce à un temps de dépistage rapide (résultats en 30 min), ces tests permettront d'identifier plus facilement une potentielle contamination et d'isoler la ou les personnes concernées.

Les modalités concrètes du dispositif de test sont en cours d'élaboration par l'ARS avec le Rectorat. La Région a d'ores et déjà décidé de doubler l'effort de test qui sera mis en place dans ce cadre.

Assurer la continuité pédagogique

La crise sanitaire perturbe fortement la rentrée universitaire et impacte directement les étudiants, en particulier les plus fragiles. En réponse à cette situation inédite, la Région a mis en œuvre des mesures concrètes pour assurer la continuité pédagogique et la réussite des 250 000 étudiants que compte l'Occitanie :

► **MISE À DISPOSITION DE 5 000 ORDINATEURS PORTABLES,** aux universités pour être distribués en priorité aux étudiants boursiers. Pour mémoire, 1500 ordinateurs portables avaient déjà été commandés par la Région en urgence au printemps dernier.

► **DISTRIBUTION DE 2 000 CLÉS 4G** aux établissements, pour permettre aux étudiants ne disposant que d'un forfait téléphone très limité et n'ayant pas d'accès à une connexion wifi de suivre les enseignements à distance.

► **CONTRIBUTION AU PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :** la Région accompagnera également les établissements dans l'achat d'équipements pédagogiques numériques afin de développer de nouveaux modes d'enseignement s'appuyant à la fois sur du distanciel et du présentiel (notamment pour les amphithéâtres et salles de cours : équipements de captation, micro-casques, webcam, micros, tablettes avec stylet, logiciels, etc.). 3M€ seront mobilisés pour financer cette mesure.

► **UN ACCÈS FACILITÉ AUX TIERS LIEUX ACCOMPAGNÉS PAR LA RÉGION :** la Région mobilisera ses partenaires, au premier rang desquels les Campus Connectés, pour qu'ils proposent des conditions d'accueil aux étudiants, dans le respect des mesures sanitaires.

2. La Région aux côtés des plus fragiles et des soignants

« Bien manger pour tous » : de nouvelles livraisons alimentaires pour les plus démunis dans les 13 départements

La Région Occitanie a lancé l'opération de solidarité « Bien manger pour tous », en partenariat avec les Chambres d'Agriculture, pour répondre à deux problématiques : permettre aux associations d'aide alimentaire de fournir aux familles les plus impactées par la crise sanitaire des produits frais et locaux, et aider les agriculteurs du territoire à écouler leurs productions. Depuis le printemps dernier, la Région a acheté et distribué aux associations d'aide alimentaire **450 tonnes de produits frais et locaux** (fruits, légumes, viandes, fromages...), soutenant l'activité de **plus de 60 agriculteurs régionaux et entreprises agroalimentaires locales**. Au total ce sont **30 000 personnes** qui ont pu bénéficier de cette opération.

La Région a décidé de **prolonger l'opération « Bien Manger pour Tous » jusqu'à la fin de l'année 2020**, pour limiter l'impact de la deuxième période de confinement sur les plus fragilisés par la crise sanitaire et économiques. Ce sont trois nouvelles vagues de livraison qui auront lieu au mois d'octobre, novembre et décembre. **La Région assurera des livraisons dédiées aux étudiants, également durement touchés par la crise sanitaire.**

Ainsi, les associations d'aide alimentaire auront bénéficié en 2020 de **79 livraisons** de produits frais et locaux, afin qu'elles puissent distribuer dans les 13 départements plus de **900 tonnes de denrées pour leurs bénéficiaires, les étudiants et les familles de lycéens boursiers.**

La Région a mobilisé une enveloppe totale de 2M€ pour cette opération.



© Boutonnet Laurent - Région Occitanie

Prime COVID : la Région maintient son aide exceptionnelle

Au printemps dernier, la Région Occitanie a créé une aide exceptionnelle en faveur des étudiants en soins infirmiers et aux élèves aide-soignants ayant effectué un stage en proximité de malades atteints de la Covid-19 dans des établissements de santé ou médico-sociaux publics et privés. Face à la deuxième vague qui touche actuellement l'Occitanie, **la Région va à nouveau instaurer une aide similaire aux étudiants en soins infirmiers et aux élèves aide-soignants en stage dans le cadre de leurs formations financées par la Région.**

Abonnement liO TER : Afin de préserver le pouvoir d'achat des voyageurs d'Occitanie, la Région et SNCF facilitent la suspension des abonnements : les abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels pourront être simplement suspendus, afin de ne pas faire peser sur le budget des voyageurs qui sont contraints à arrêter leurs déplacements en raison du confinement.

II - Des solutions pour les entreprises et associations : la Région répond à l'urgence et accompagne la transformation

Carole Delga : « Il faut territorialiser la décision d'ouverture des commerces en la confiant aux préfets de département et mettre en place une contribution exceptionnelle des géants de l'e-commerce »

« Face à ce nouveau confinement, je demande au gouvernement de mettre en place **une plus large concertation sur la réouverture des commerces de proximité, s'appuyant sur un dispositif souple et efficace**. Depuis plusieurs mois, les commerçants ont dû faire de nombreux efforts pour intégrer les nouvelles normes sanitaires et équiper leurs locaux en conséquence. J'ai souhaité que la Région contribue à l'aide à l'équipement sanitaire au travers notamment du dispositif L'OCCAL. Aujourd'hui, il faut permettre une continuité de l'activité et **les préfets de département pourraient donc décider, au vu de la situation sanitaire de chaque territoire, de l'ouverture de ces commerces. J'en appelle également à une contribution exceptionnelle "COVID" de la part des géants de l'e-commerce**. Pendant la durée de la crise, ce prélèvement exceptionnel permettrait d'abonder un fonds d'aide aux commerces de proximité » a déclaré Carole Delga.

Pour rappel à ce jour, aucune taxe n'est imposée aux GAFAs. Une taxe a été votée mais suspendue jusqu'en octobre 2020 afin de trouver un accord entre l'Europe et les Etats-Unis.

1. Commerce : la Région lance la plateforme #DansMaZone et accompagne les commerces vers la digitalisation

Mesure d'urgence : lancement le 12 novembre d'une plateforme digitale pour soutenir les produits d'Occitanie et le commerce de proximité

Afin de soutenir les artisans, les fabricants et les commerçants d'Occitanie, **la Région lance le 12 novembre une plateforme digitale entièrement gratuite permettant aux consommateurs de trouver des produits de la vie courante confectionnés ou manufacturés près de chez eux. Cette plateforme offrira aussi la possibilité aux commerçants proposant de la commande directe ou du retrait en magasin d'être référencés et de bénéficier de la visibilité de la plateforme régionale.**

Dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis plusieurs années sur le sujet du consommer local et de la campagne de l'hiver 2019 « Au lieu d'acheter en ligne, j'achète #DansMaZone, la Région a accéléré la mise en œuvre de cette plateforme pour **favoriser les achats de proximité.**

Dès ce mercredi, **tous les fabricants, artisans et commerçants de la région pourront s'inscrire gratuitement sur la plateforme** afin de bénéficier de cette vitrine digitale, simple d'usage pour les commerçants. Les catégories de produits sont multiples : livres/BD/magazines, jeux/jouets, artisanat d'art, santé/beauté/bien-être, mode/accessoires, maison/déco/bricolage, nouvelles technologies/transition énergétique, industries/services.

**EN OCCITANIE
AU LIEU D'ACHETER
EN LIGNE, J'ACHÈTE**

dans ma zone

« Consommez régional,
car nos emplettes sont nos emplois ! »

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie

#ProduitEnOccitanie

laregion.fr/consommons-regional

Dans les prochains jours, cette plateforme sera ouverte au grand public, les habitants souhaitant acheter local pourront alors **consulter, sur leur navigateur internet ou leur smartphone gratuitement, l'ensemble des commerces référencés**. La recherche pourra s'effectuer à la fois par les catégories de produits comme par la géolocalisation « près de moi ». Le **100% Occitanie sera également mis à l'honneur afin de valoriser les professionnels qui confectionnent ou distribuent des produits manufacturés dans la région et/ou à base de matériaux locaux (laine, bois, métal de récupération, etc.)**. Chaque fiche fabricant/artisan/commerçant comportera notamment : une présentation de l'entreprise, une liste des produits proposés à la vente, un lien éventuel vers son site internet, la possibilité de contacter directement le vendeur.

+ d'infos : dansmazonelaregion.fr pour le site web. L'application sera disponible prochainement.

Mesure d'urgence : la Région ouvre sa plateforme digitale « Tous Occitariens » aux restaurateurs

Suite aux nouvelles mesures sanitaires mises en place par le gouvernement, les restaurateurs sont une nouvelle fois contraints de fermer leurs portes. Pour les soutenir, la Région Occitanie ouvre sa plateforme « Tous Occitariens » aux restaurateurs et aux traiteurs proposant la livraison à domicile ou à emporter.

Pour s'inscrire, les restaurateurs et les traiteurs se rendent sur la plateforme en ligne **tousoccitariens.fr** et remplissent le formulaire d'inscription disponible dans un onglet dédié. Chacun pourra ainsi géolocaliser les restaurants ou traiteurs livrant près de leur domicile, sur une carte interactive. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 04 novembre.

Dès à présent, les habitants peuvent effectuer leurs achats auprès de plus de **4 000 producteurs et commerces alimentaires**, enregistrés sur la plateforme.

+ d'infos sur : tousoccitariens.fr



© Grimault Emmanuel - Région Occitanie

► POUR L'AVENIR : LA RÉGION ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES ET COMMERÇANTS DANS LEUR DÉMARCHE DE DIGITALISATION

La transformation digitale est devenue pour les commerçants **un moyen quasi indispensable pour s'adapter et répondre aux besoins d'un marché en perpétuelle évolution**. Pour les commerces de proximité, la transformation digitale n'est plus seulement une opportunité. Au-delà de leur pérennité en période de crise, elle peut notamment leur permettre de maintenir et développer les ventes, et d'adapter leur relation commerciale pour mieux répondre aux attentes de leurs clients.

Afin de **soutenir la continuité et le maintien de l'activité économique** des entreprises de l'artisanat et du commerce soumises aux nouvelles mesures de confinement et aux mesures sanitaires, la Région Occitanie a décidé **d'adapter son dispositif L'OCCAL**, lancé en juin dernier en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les Intercommunalités d'Occitanie, et doté de 80M€.

Les subventions peuvent désormais financer **l'ensemble des investissements immatériels nécessaires à la relance, notamment pour la transformation digitale et l'accès aux technologies numériques**.

L'objectif : **promouvoir et faciliter l'accès** des commerces aux technologies numériques en permettant aux entreprises de **se doter d'outils sécurisés pour travailler à distance, d'assurer leur présence et vente en ligne/digitalisée** (site web, systèmes de gestion des commandes CRM, système de paiement sécurisé) et de **mettre en place de nouveaux canaux de distribution** (click and collect, livraison à domicile...).

La Région accompagne les entreprises dans l'ouverture et le développement du télétravail

Au-delà du soutien à la digitalisation des entreprises, la Région accompagne également la mutation que représente le télétravail, accéléré aujourd'hui par la crise sanitaire. La formation des salarié.e.s et des chef.fe.s d'entreprise du territoire, et le soutien à l'émergence de lieux de travail et de co-working, sont ainsi proposés et financés par la Région.

2. Tourisme : la Région poursuit ses mesures d'urgence et accompagne la transformation de la filière vers un tourisme durable et toutes saisons

Mesure d'urgence : la Carte Occ'ygène prolongée

La Région Occitanie a lancé cet été la carte Occ'ygène, en lien avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs, afin de **soutenir le pouvoir d'achat des habitants et les professionnels du tourisme**. Gratuite pour les 18/25 ans et les familles sous condition de ressources, la carte Occ'Ygène donne accès en illimité, et jusqu'au 30 juin 2021, à des avantages et des réductions sur de nombreuses activités de loisirs et hébergements auprès d'environ 300 établissements partenaires. Depuis son lancement, **plus de 30 000 cartes Occ'ygène ont été remises aux familles et jeunes du territoire**, bénéficiant ainsi aux habitants de la région mais également aux acteurs du tourisme.

Compte tenu du contexte économique et social, la monétisation de la carte Occ'ygène à destination des publics les plus modestes (pouvant aller jusqu'à 300€) sera quant à elle **prolongée jusqu'au 28 février 2021 afin de couvrir les vacances d'hiver**.

+ **d'infos** : www.tourisme-occitanie.com/decouvrir/la-carte-occ-ygene



Mesure d'urgence : augmentation du Fonds tourisme Occitanie

Lancé depuis juillet 2019 afin d'aider à la restructuration financière des entreprises impactées par la crise, le **Fonds Tourisme a été abondé par la Région de 4 M€ supplémentaires en octobre**, permettant ainsi de lever 6 M€ complémentaires auprès de la Banque Européenne d'Investissements portant son montant total à **111 M€** (dont 39 M€ de la Région). **170** porteurs de projets ont déjà sollicité le fonds.

+ **d'infos** : www.fondstourismeoccitanie.fr

► POUR L'AVENIR : UN CONTEXTE QUI CONFIRME LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION ENGAGÉE EN OCCITANIE

La crise du coronavirus est venue accélérer la nécessaire transformation des politiques touristiques et conduit à redéfinir les priorités pour répondre aux nouveaux enjeux du tourisme : environnement, pouvoir d'achat, solidarité, innovation, tourisme toutes saisons et de proximité...

Elle confirme également les nouvelles attentes en matière de tourisme en Occitanie, en France et à l'international. Dans ce contexte et en complément des mesures mises en place pour accompagner la relance du tourisme, **la Région poursuit un programme de transformation durable, responsable et solidaire de la filière touristique en Occitanie**, basé sur des logiques transversales, de filière ou de territoires :

- **L'accompagnement de la digitalisation et de la transformation numérique** des entreprises et des territoires notamment dans le cadre des PASS et Contrats tourisme ou encore du dispositif L'OCCAL ;
- La **mise en place d'une nouvelle génération de contrats de territoires touristiques** intégrant des enjeux d'attractivité, de mobilité, et de digitalisation comme par exemple pour la ville de Lourdes ou encore pour le thermalisme et le bien-être ;
- **L'ouverture du tourisme et des loisirs au plus grand nombre** au travers notamment de la Carte Occy'gène et d'un soutien réaffirmé au tourisme social et solidaire ;
- Conforter une offre touristique centrée sur le bien-être et le bien vivre des salariés et des clientèles par une **adaptation des entreprises, équipements touristiques et des espaces publics au changement climatique** (désartificialisation des sols, développement d'îlots de fraîcheur, végétalisation et boisement, aménités touristiques...).

3. Pour les entreprises culturelles, sportives et de l'évènementiel, la Région s'engage

Mesure d'urgence : l'extension du fonds L'OCCAL aux entreprises culturelles

Ce fonds initialement dédié aux commerçants, artisans et entreprises du tourisme est doté d'une enveloppe de 80 M€ qui doit permettre à la fois de soutenir la trésorerie des entreprises et d'accompagner leurs investissements. Afin d'accompagner plus largement les différentes filières et en accord avec les partenaires que sont La Banque des Territoires, les Départements et 153 Intercommunalités, la Région a ouvert L'OCCAL aux acteurs de la culture, de l'évènementiel et du sport.

► POUR L'AVENIR : ACCOMPAGNEMENT VERS LA TRANSFORMATION

Dans le cadre de son Green New Deal régional, la Région a amorcé des rencontres avec les acteurs de la culture et du sport pour envisager un nouveau modèle de développement qui réponde mieux aux enjeux sociaux et économiques du territoire régional. La Convention citoyenne, réunie au mois de septembre, a également permis aux 100 citoyens tirés au sort de proposer de nouvelles mesures, notamment en faveur du développement de l'offre culturelle dans les lycées et les territoires ruraux.

4. L'aéronautique, un secteur à sauvegarder en préparant l'avenir

La Région Occitanie a élaboré avec l'ensemble des acteurs de la filière aérospatiale **un plan de relance de près de 100 M€**. Construit autour de trois piliers il doit permettre de **préserver les compétences, les savoir-faire et les emplois** au sein des PME/ETI des territoires et de la supply chain, de **soutenir la R&D et l'innovation** pour que le berceau de l'avion vert soit en Occitanie mais aussi de déployer de **nouveaux outils financiers** en fonds propres notamment.

Mesure d'urgence : Soutien au projet « Passerelle Industrie »

A travers ce Plan, la Région se mobilise notamment pour **favoriser le maintien de l'emploi, développer et transformer les compétences et accompagner des salariés**. Parmi les différentes actions menées, elle soutient notamment le **projet « Passerelle Industrie »** porté par France Industrie. Regroupant 10 branches industrielles (bois, carrière et matériaux, chimie, métallurgie, textile, plasturgie, santé et pharmacie, nautisme, énergies et agroalimentaire) ce projet vise à **identifier et mettre en relation les salariés des entreprises qui licencient avec des entreprises qui ont des besoins en compétences sur l'ensemble du territoire**. Par exemple, l'entreprise EDF intéressée par des profils provenant de l'aéronautique a d'ores et déjà intégré le projet « Passerelle » à ses futurs recrutements. **La Région mobilise pour ce projet une enveloppe de 1,1 M€ sur deux ans.**

► POUR L'AVENIR : ACCOMPAGNER LA PRODUCTION, LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION POUR QUE LE BERCEAU DE L'AVION VERT SOIT EN OCCITANIE

Depuis plusieurs années, la filière s'est orientée dans une trajectoire plus vertueuse pour atteindre la neutralité carbone. Le contexte inédit dans lequel se trouve la filière nécessite une accélération des solutions décarbonées. Les récentes dispositions gouvernementales fixent désormais **l'échéance du développement d'avions électriques ou hybrides hydrogène en 2035**. Les avions de petite capacité et destinés à des trajets régionaux semblent être les mieux placés pour intégrer ces nouvelles technologies à moyen terme. **Le Plan de relance régional constitue une opportunité pour contribuer au développement et à la structuration d'une filière régionale des mobilités aériennes innovantes avec pour objectif de devenir leader en Europe**. L'impact de l'aérien sur le climat intègre également tout l'écosystème de l'avion : gestion d'aéroport et intermodalités, baisse des nuisances sonores aéroportuaires, process de fabrication, logistique industrielle, recyclage des avions, solutions de démantèlement plus écologiques. Dans ces domaines liés à l'aviation verte, la Région Occitanie dispose déjà de compétences dédiées qu'elle va renforcer avec **le lancement d'appels à manifestation d'intérêts (AMI) sur l'aviation verte spécifiquement dédiés aux PME/ETI** du territoire et l'amplification des **efforts de recherche au sein des laboratoires publics d'Occitanie, en lien avec l'aviation verte**.



© Grimault Emmanuel - Région Occitanie

5. Un plan régional collectif pour relancer l'activité commerciale des entreprises viti-vinicoles d'Occitanie

Mesure d'urgence : un plan de 7 M€ pour un effet levier de 14 M€

La Région Occitanie associée à l'ensemble des interprofessions, des syndicats de métiers de la viticulture et la Chambre Régionale d'Agriculture, ont lancé un plan de relance collectif au service des entreprises viti-vinicoles d'Occitanie, fortement impactées par la crise sanitaire avec la perte de nombreux débouchés. Doté d'un budget de **7 M€ financés par la Région** avec un effet levier de plus de 14 M€, ce plan bénéficie d'un financement collectif inédit : **pour 1€ financé par la Région, 1€ est financé par les professionnels**. Il est décliné selon trois axes :

- Des aides directes pour les entreprises avec la **création d'un « Pass relance »** ;
- Des actions collectives interprofessionnelles : **lancement d'un jeu concours** organisé dans plusieurs circuits de distribution afin de mieux faire connaître les appellations viticoles régionales ;
- Un soutien à la promotion grâce à une **campagne de promotion des vins et vignobles d'Occitanie**.

+ **d'infos sur** : <https://www.laregion.fr/Un-plan-collectif-pour-relancer-la-viticulture>

► **POUR L'AVENIR : LA RÉGION CRÉE LE « CONTRAT RELANCE VITI » POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VITICOLES DANS LA RELANCE**

Ce « Contrat Relance » a pour but d'aider les entreprises dans leur démarche de commercialisation et de conquête de marché en soutenant leurs actions de promotion et de communication. Les dépenses matérielles et immatérielles telles que par exemple la participation à des salons, voyages de prospections, actions d'animation en grande distribution, seront financés à hauteur de 50% par la Région. Ce dispositif est financé à hauteur de plus de 5M€ par la Région.

Cette aide directe s'adresse à toutes les entreprises viticoles et tous les marchés. Les entreprises ont pu déposer leur dossier via les plateformes des interprofessions jusqu'au 31 octobre.



© Pouchard Sébastien - Région Occitanie

6. La Région aux côtés des acteurs associatifs régionaux

Dans le cadre de son fonds « **Solutions Associations Occitanie** » de **35 M€** adopté en avril dernier, la Région Occitanie a **maintenu toutes les subventions 2020 aux associations**, même lorsqu'elles ont été contraintes d'annuler leurs actions en raison des conditions sanitaires, leur permettant ainsi d'honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires ainsi que les rémunérations des salariés. Ce sont ainsi près de **2 700 associations** qui ont été soutenues pour un **montant total de 30 M€**. Le fonds prévoyait également un volet pour **aider les associations à faire face à des pertes de ressources propres**. La Région a ainsi répondu favorablement à **144 demandes** pour un montant de **1,9 M€**.

Mesure d'urgence : la Région s'engage pour le secteur de la culture

Particulièrement touchés par la crise sanitaire, les acteurs de la culture sont quasiment dans l'impossibilité d'exercer une activité depuis le début de l'épidémie. Si la rentrée de septembre laissait envisager un peu d'espoir, le couvre-feu, puis le second confinement, ont anéanti toute possibilité de poursuite des saisons et de diffusion de l'offre culturelle sur le territoire français.

La Région Occitanie a donc décidé de renforcer son soutien aux associations et entreprises culturelles, avec 3 mesures d'aide concrètes :

- **La poursuite du versement simplifié des subventions sur la fin de l'année 2020** : en mars dernier, la Région s'est engagée à verser l'intégralité des subventions votées jusqu'au 30 juin, afin de couvrir les frais engagés par les associations. Pour accompagner les associations dans cette seconde phase de confinement, il est décidé de prolonger ce soutien par le versement des subventions votées entre juillet et décembre 2020, garantissant le paiement de toutes les subventions de l'année 2020.
- **2020, année blanche pour les compagnies subventionnées** : certaines compagnies bénéficient d'une convention pluriannuelle afin de mener à bien un projet au long cours. La Région a donc décidé de ne pas tenir compte de l'année 2020, décrétée année blanche pour les conventions arrivant à leur terme, et de prolonger automatiquement d'un an les conventions en les minorant de 30 %.
- **Sur proposition de la Région Occitanie**, la préfecture de région et la Région mettent en place un **comité de veille en faveur des entreprises culturelles en difficultés** qui se réunira tous les 15 jours pour coordonner au mieux les aides apportées aux acteurs et suivre au plus près les difficultés des entreprises culturelles dont les emplois sont menacés.



© Perset Arthur - Région Occitanie

7. Avec Occitanie Protect, la Région s'engage pour la relocalisation



Afin de concilier la réponse en fourniture d'équipements individuels de protection sanitaire (EPI) en région, tout en privilégiant l'emploi local, la Région Occitanie a créé en mai dernier Occitanie Protect, un opérateur unique permettant de centraliser la production d'équipements sanitaires en utilisant les savoir-faire déjà existants en région. L'enjeu étant double : permettre aux entreprises touchées par la crise de retrouver une activité pérenne, et leur offrir de nouvelles opportunités et débouchés via la réorientation de leur production. Mais également, à terme, de développer une véritable filière industrielle régionale de fabrication d'équipements sanitaires durables et recyclables 100 % Occitane permettant à l'Occitanie d'être totalement autonome en production et en stocks stratégiques d'équipements individuels de protection sanitaire.

Occitanie Protect reposait jusqu'ici sur l'association de deux industriels basés en Ariège, Sage Adient et Biotex Technologie. Cette alliance a notamment permis la commande de 6 millions de masques, dont plus de 1 million déjà commercialisé, ainsi que 220 000 blouses. **La création de cet opérateur a permis la sauvegarde de 150 emplois chez Sage Adient.**

Aujourd'hui, **Occitanie Protect entre dans une seconde phase de développement** et franchit un pas de plus vers la production 100 % Occitanie avec la création d'un partenariat avec l'atelier de confection ariégeois Tissages Cathares ainsi qu'avec l'entreprise tarnaise Ferrié et une start-up toulousaine spécialisée dans l'application de virucide. L'entreprise Tissages Cathares prévoit de multiplier par 4 sa surface de confection grâce à son projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel vacant d'une superficie de 900 m², permettant de faire passer sa capacité de production de blouses de 10 000 à 40 000 par mois et de 120 000 à 240 000 masques par mois. Ce projet de développement doit entraîner la création de 30 à 60 emplois en CDI.

Plan régional de relance pour l'emploi : des aides concrètes pour les entreprises

La Région a adopté **un plan d'urgence** en avril 2020, ainsi qu'**un plan de relance pour l'emploi** en juillet 2020, d'un **montant total de 580 M€**. Parmi les mesures d'aides votées, les **mesures suivantes dédiées aux entreprises sont toujours en vigueur** :

► L'OCCAL – 80 M€

La Région a lancé en juin dernier le dispositif L'OCCAL en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI d'Occitanie. **Initialement destiné aux entreprises du secteur du tourisme, du commerce de proximité et de l'artisanat**, le dispositif L'OCCAL est depuis ouvert à de **nouveaux bénéficiaires, dont les acteurs culturels** (sous forme associative ou entrepreneuriale), **de l'évènementiel, du sport et des loisirs, les projets d'agritourisme ou d'œnotourisme et les centres équestres**. Il propose aux entreprises une aide à la trésorerie ou une subvention d'investissement pour répondre aux aménagements imposés par les contraintes sanitaires, ainsi qu'à toutes dépenses participant à la relance de l'activité, y compris désormais **la transformation digitale et l'accès aux technologies numériques**. Par ailleurs, le différé de remboursement des avances remboursables sera porté à 24 mois, et celle de la durée d'amortissement à 36 mois.

Depuis le 1^{er} juin 2020, près de 1 100 dossiers ont été déposés dans le cadre du dispositif L'OCCAL, dont près de la moitié a déjà été soutenue **pour un montant de près de 3M€**. Il sera prolongé dans un premier temps jusqu'au 31 janvier 2021.

► La Région prépare la reprise de l'activité économique avec le Prêt Rebond et le Pass et Contrat Relance – 147 M€

La Région Occitanie, en partenariat avec Bpifrance, a lancé le **Prêt Rebond Occitanie**, un **prêt à taux zéro visant à soutenir la trésorerie des entreprises** qui rencontrent des difficultés liées à la crise sanitaire Covid-19 et ainsi les aider à préparer la reprise. Depuis son lancement, **644 entreprises ont pu bénéficier du Prêt Rebond Occitanie pour un montant global de 60,2 M€**.

Parallèlement, la Région a lancé le **Pass Rebond**, dans la continuité de ses PASS existants, qui est une aide à l'investissement, allant jusqu'à 200 000 € de subvention. Depuis août, succédant au Pass Rebond, **la Région a mis en œuvre les Pass et Contrats Relance**. Le Pass soutient à hauteur de 50% les dépenses des projets d'investissement avec un plafond fixé à 60 000 € de subvention. Le Contrat, quant à lui, prend en charge 10% à 30% des dépenses éligibles, pour un montant maximum de 1M€ en subvention et de 2M€ pour les avances remboursables. **Près de 1 230 entreprises (tous secteurs confondus : commerce, artisanat, agriculture, tourisme) ont bénéficié d'un Pass Rebond, d'un Pass Relance ou d'un Contrat Relance pour un montant total de près de 87 M€**.

► La Région aux côtés de celles et ceux qui ont besoin de se former

• Formation des demandeurs d'emploi - 62 M€

La Région a invité les organismes de formation à rendre accessibles **à distance leurs modules de formation**, via la plateforme régionale, afin d'assurer la continuité pédagogique. Grâce à cette action, 70% des stagiaires présents lors du confinement en mars ont pu poursuivre la formation engagée.

A ce jour, **291 organismes de formation** ont basculé entièrement ou partiellement leurs actions de formation à distance, plus de **750 formations sont accessibles en ligne**, et plus de **24 370 demandeurs d'emploi** ont bénéficié de ce dispositif. De plus, la Région **a maintenu la rémunération des stagiaires** pendant la période de confinement pour leur garantir un niveau de ressources constant. Au total, la Région a versé 26,15 M€ sur la rémunération aux stagiaires dont **7,58 M€ ont été consacrés aux stagiaires n'ayant pu poursuivre leur formation pendant le confinement**.

+ d'infos sur : <https://www.laregion.fr/Emploi-la-Region-Occitanie-renforce-la-formation-a-distance-et>

● **Former plutôt que licencier - 4 M€**

L'objectif est de permettre aux entreprises - notamment celles qui connaissent une baisse d'activité liée au COVID-19 - de **s'inscrire dans un plan de formation de leurs salariés afin de conserver et/ou développer les compétences. En cas de sous-activité prolongée et/ou d'arrêt de l'activité, les entreprises peuvent décider de former leurs salariés pendant cette période** afin de développer de nouvelles compétences internes mais aussi pour anticiper la reprise. La Région Occitanie s'engage ainsi à soutenir les actions visant à « former plutôt que licencier » en apportant un **soutien financier aux OPCO ou aux Fonds de Formation** dans le cadre du dispositif « Objectif Compétences », visant notamment à soutenir les actions de formation des salariés et chefs d'entreprises et **en mettant à disposition la plateforme de formation à distance**. Pour en bénéficier, les entreprises doivent se rapprocher directement de l'OPCO auquel elles sont rattachées ou contacter **les services de la Région au 0800 00 70 70** (numéro vert).

A ce jour, **434 entreprises** ont été accompagnées et **1 480 stagiaires** sont entrés en formation. S'agissant plus précisément des entreprises industrielles, la Région accompagne **29 entreprises pour 287 salariés**.

+ d'infos sur : <https://www.laregion.fr/Emploi-la-Region-Occitanie-renforce-la-formation-a-distance-et>

▶ **Suspension des avances remboursables : 7,5 M €**

La Région Occitanie gèle **tous les remboursements d'avances**, soit 7,2 M € d'encours. Les échéances dues entre le 01/04/2020 et le 30/09/2020 n'ont pas été ou ne seront pas demandées, et reportées à la fin du plan de remboursement initial.

150 entreprises ont déjà bénéficié de la suspension du remboursement des avances. L'exonération de loyers a bénéficié à **28 entreprises** installées dans les pépinières, **150 entreprises** au sein des ports régionaux et **44 associations**.

▶ **Un service régional de proximité :**

Restant à l'écoute des entreprises et afin de les guider vers l'aide la mieux adaptée à leurs difficultés, la Région Occitanie oriente les entreprises vers un interlocuteur spécialisé. Engagée dans une démarche d'harmonisation et de simplification des dispositifs d'accueil et d'information des entreprises, la Région a créé une plateforme qui vise à faciliter les démarches des entrepreneurs du territoire : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

Le Hub permet aux entreprises de :

- Se renseigner sur les dispositifs exceptionnels et sur l'ensemble des aides régionales
- Trouver un conseiller référent qui l'accompagne dans toutes ses demandes et ses projets
- Définir l'aide la plus adaptée, déposer en ligne la demande et suivre les dossiers de financement

▶ **Aide juridique et psychologique : 910 000 €**

En partenariat avec les Barreaux, la Région finance des **consultations juridiques** d'une heure pour permettre aux entreprises de bénéficier de conseils en droit social et droit bancaire via le numéro vert régional. De plus, en partenariat avec Présanse Occitanie, la Région propose **une aide psychologique**. En lien avec la **CCI Occitanie**, les opérateurs du numéro vert peuvent identifier les chefs d'entreprise ayant besoin d'un soutien et demander qu'ils soient rappelés par un professionnel de santé.

+ d'infos sur : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

▶ **Secteur du bâtiment : la Région accélère sur la rénovation énergétique des logements**

Outre la généralisation de l'éco-chèque logement, et le lancement d'un Plan Bâtiment Durable Occitanie sur la période 2020 – 2030, la Région a créé un service public dédié à la rénovation énergétique, le SPIRE (**Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique**) et va déployer des **guichets uniques de la rénovation énergétique** pour faciliter l'accès à l'offre d'information et proposer un accompagnement dédié aux habitants. Par ailleurs, la Région va **renforcer son action en faveur du logement social** au travers de deux dispositifs : **l'aide à la production de logement social et l'aide au logement locatif à vocation sociale des communes**.

III - Sécurité des habitants : la Région toujours plus volontariste

Depuis 2012, la recrudescence d'actes terroristes a profondément meurtri le pays et la région Occitanie. Face à la montée des violences, du racisme, de l'antisémitisme et de l'intégrisme, de nouvelles réponses coordonnées et concertées doivent être apportées par les pouvoirs publics.

Bien que la protection des populations sur le territoire national incombe à l'Etat, la Région Occitanie y a toujours pris part de manière volontariste. Lors de l'Assemblée plénière du 19 novembre prochain, **la présidente de Région proposera d'aller plus loin avec l'adoption d'une délibération dédiée : « La Région vous protège - plan régional de prévention, de sensibilisation et de protection vis-à-vis des violences ».**

Doté de 45 M€ sur 3 ans, ce plan régional permettra d'intervenir à 3 niveaux : prévenir les violences, le racisme et la radicalisation ; protéger les lycéens et les usagers des transports ; sensibiliser et transmettre les valeurs de la République.

1. Prévenir les violences, le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation

En complément de la protection matérielle des usagers des lycées et des transports, la Région souhaite participer à la prévention et au signalement des actes de violence.

Ce pilier du futur plan régional prévoit notamment :

- La création, sur le modèle de l'Observatoire des violences dans les transports, d'un **Observatoire des violences dans les lycées**, en lien avec les rectorats ;
- Une **sensibilisation accrue des lycéens et des parents d'élèves à l'utilisation**, notamment via IoRdi, **de la plateforme PHAROS** mise en place par le Ministère de l'Intérieur et destinée à lutter contre les publications de contenus ou de comportements illicites en ligne ;
- La **sensibilisation des élus et des agents régionaux aux phénomènes de radicalisation**, en cohérence avec le plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- L'**expérimentation de la participation des élus régionaux au sein des Comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance** sur l'ensemble des 13 départements, en lien avec les Communes et les Préfectures.

2. Protéger les lycéens et les usagers des transports régionaux

Depuis 2016, la Région Occitanie a consacré **24 M€ aux opérations de mise en sûreté des 224 lycées publics** dont elle la responsabilité.

Ainsi, le niveau de sûreté des établissements régionaux a été largement renforcé :

- **89%** des lycées sont équipés de clôtures périmétriques continues (43% en 2016) ;
- **80%** des lycées sont équipés d'un système de vidéoprotection des entrées principales et de services (39% en 2016) ;
- **70%** des lycées bénéficient d'un contrôle d'accès (31% en 2016) ;
- **68%** des lycées sont équipés d'un système mis à niveau de sonorisation du plan particulier de mise en sûreté (17% en 2016).

Le futur plan régional se traduira notamment par :

- Une intensification de la mise en sûreté des lycées, **pour atteindre 100%** à l'horizon 2023, en matière de clôtures périmétriques continues, de vidéoprotection des entrées, de contrôle d'accès et de mise à niveau des systèmes de sonorisation du plan de mise en sûreté PPMS.
- Une **incitation financière de la Région (30%) auprès des collectivités** souhaitant déployer des dispositifs de mise en sûreté des abords des lycées (vidéoprotection).

La mise en place de ce plan régional se fera **en concertation avec les différentes communautés éducatives des établissements d'Occitanie**. A ce titre, un questionnaire leur sera adressé prochainement pour répondre au mieux à leurs besoins d'équipements de mise en sûreté.

Dans les trains régionaux liO, la démarche de sécurisation engagée par la Région est estimée à **4,3 M€** d'investissement depuis 2016.

Ainsi, on dénombre **à ce jour 77% de places couvertes par la vidéoprotection dans les trains régionaux** (42% fin 2015).

Par ailleurs, la Région est autorité organisatrice des transports routiers de voyageurs interurbains depuis 2017 et a donc engagé depuis un programme d'équipement en vidéoprotection des lignes de cars liO, qui jusque-là ne disposaient d'aucun dispositif. Ainsi à ce jour, 30% des véhicules de lignes régulières des opérateurs internes de la Région ont pu être équipés, représentant un investissement de 200 000 €.

Le futur plan régional se traduira notamment par :

- Un objectif de **100% de trains liO équipés en vidéoprotection d'ici 2023** ;
- Un objectif de **100% des autocars de lignes régulières liO des opérateurs internes équipés en vidéoprotection d'ici 2023** et un équipement systématique au gré des renouvellements de contrats avec les transporteurs privés ;
- Une **incitation financière de la Région (30%)** auprès des collectivités qui investissent dans des dispositifs de vidéoprotection pour les Pôles d'échanges multimodaux (PEM).

3. Sensibiliser et transmettre les valeurs de la République

Au-delà des investissements nécessaires en matière de sûreté, la Région souhaite également intervenir fortement sur les volets prévention et transmission des valeurs de la République.

Le futur plan régional se traduira notamment par :

- Le **renforcement du soutien régional aux associations d'éducation populaire, sportives et culturelles** dans leurs actions de transmission des valeurs de la République et de la laïcité, de prévention et d'action contre les radicalisations ;
- La **mise en place de nouveaux outils**, comme par exemple la remise aux enseignants et lycéens, d'ici la fin de l'année scolaire, d'un ouvrage mettant en perspective le droit à la caricature dans l'histoire politique de notre pays (initiative Régions de France, en partenariat avec un collègue d'historiens et l'Education nationale) ;
- Le **renforcement opérationnel** des plans régionaux « Lutte contre le racisme et l'antisémitisme » et « Pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes ».

Ce futur plan dédié à la sécurité et à la protection des citoyens interviendra en complément et en cohérence avec le plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme adopté par la Région en mars dernier : <https://www.laregion.fr/plan-racisme-et-antisemitisme>.

